



Liste relative au champ d'application de l'Annexe VIII

1. Employeurs

L'annexe VIII au règlement de l'assurance chômage s'applique aux ouvriers et techniciens engagés par des employeurs relevant de l'article L. 351-4 ou L. 351-12 du code du travail, de l'édition de l'enregistrement sonore, de la production cinématographique et audiovisuelle, de la diffusion de programmes de télévision ou de la radio, ainsi que de la production de spectacles vivants ou de la réalisation de prestations techniques pour la création de spectacles vivants dans les domaines d'activité définis ci-après et répertoriés par les codes NAF visés ci-dessous.

1.1. Edition d'enregistrement sonore

Il faut entendre l'édition de disques, de disques compacts et de bandes contenant de la musique ou d'autres enregistrements sonores.

L'activité de l'employeur doit être répertoriée par le code NAF suivant :

22.1 G Edition d'enregistrements sonores.

1.2. Production d'œuvres cinématographiques

Il faut entendre la production et la réalisation de films d'auteurs, de longs et courts métrages destinés à la projection dans les salles.

L'activité de l'employeur doit être répertoriée par le code NAF suivant :

92.1 C Production de films pour le cinéma.

1.3. Production d'œuvres audiovisuelles

Il faut entendre la production et la réalisation de programmes ou d'œuvres consistant en des séquences animées d'images sonorisées ou non.

L'activité de l'employeur doit être répertoriée par les codes NAF suivants :

92.1 A Production de films pour la télévision ;

92.1 B Production de films institutionnels et publicitaires ;

92.2 B Production de programmes de télévision.

1.4. Prestations techniques pour le cinéma et la télévision

Il faut entendre toutes les activités connexes à la production de films telles que prise de son, effets spéciaux, développement, montage, coloriage, doublage, etc., exercées pour le compte de tiers, que ce soit pour le cinéma ou pour la télévision, sauf les activités d'exploitation de studio d'enregistrement et de mise à disposition de matériel technique.

L'activité de l'employeur doit être répertoriée par le code NAF suivant :

92.1 D Prestations techniques pour le cinéma et la télévision.

1.5. Production de programmes de radio

Il faut entendre la production de programmes de radio combinée ou non avec des activités de diffusion.

L'activité de l'employeur doit être répertoriée par le code NAF suivant :

92.2 A Activités de radio.

Liste relative au champ d'application de l'Annexe VIII

1.6. Diffusion d'œuvres ou de programmes de télévision et de radio

Il faut entendre toute activité ayant pour objet la diffusion de programmes de télévision de tous types.

L'activité de l'employeur doit être répertoriée par les codes NAF suivants :

92.2 D Edition de chaînes généralistes ;

92.2 E Edition de chaînes thématiques.

1.7. Production de spectacles vivants ou réalisation de prestations techniques pour la création de spectacles vivants

Par spectacle vivant, il faut entendre : la création ou la production directe d'une activité de spectacle face à un auditoire.

L'activité de l'employeur doit être répertoriée dans l'une des quatre catégories suivantes :

1re catégorie: les employeurs titulaires de la licence de spectacle et dont l'activité principale est répertoriée sous le code NAF :

92.3 A Activités artistiques ;

92.3 K Activités diverses du spectacle sauf les activités des services des bals, des écoles, clubs et professeurs de danses.

2e catégorie: les employeurs titulaires du code NAF 92.3 B et du label "*prestataire de services du spectacle vivant*".

3e catégorie: les employeurs titulaires de la licence d'entrepreneur de spectacle n'ayant pas le code NAF de la 1ère catégorie visée ci-dessus, et affiliés à la caisse des congés du spectacle.

4e catégorie: les employeurs ayant organisé des spectacles occasionnels tels que définis par l'article 10 de l'ordonnance du 13 octobre 1945 et la loi n° 99-198 du 18 mars 1999 relatives aux spectacles qui ont fait l'objet d'une déclaration préalable à la préfecture.

2. Salariés

Type de fonctions n° 1

Fonctions des activités cinéma et télévision

(NAF : 92.1 A, 92.1 B, 92.1 C, 92.2 B, 92.2.D, 92.2. E)

Liste 1A : NAF : 92.1 A, 92.1 B, 92.1 C, 92.2 B

Liste 1B : 92.2. D, 92.2. E et INA

Les fonctions ci-dessous peuvent être déclinées au féminin :

	Fonctions	Liste 1A	Liste 1B
1	1er assistant décorateur	X	X
3	1er assistant réalisateur	X	X
4	1er assistant son	X	
5	2e assistant décorateur	X	
6	2e assistant OPV	X	
7	2e assistant réalisateur	X	X
8	Accessoiriste	X	X
9	Adjoint au producteur		X
10	Administrateur adjoint comptable	X	

Liste relative au champ d'application de l'Annexe VIII

11	Administrateur de production	X	
12	Agent spécialisé d'émission		X
13	Aide de plateau	X	X
14	Animateur d'émission	X	X
15	Animatronicien	X	
16	Assistant de post-production	X	
17	Assistant de production	X	X
18	Assistant de production adjoint	X	
19	Assistant du son	X	X
20	Assistant monteur adjoint	X	
21	Assistant monteur/Monteur adjoint	X	
22	Assistant OPV adjoint	X	
23	Assistant réalisateur	X	X
24	Assistant réalisateur adjoint	X	
25	Assistant régisseur adjoint	X	
26	Assistant son adjoint	X	
27	Assistant : Cadreur/Caméraman/OPV		X
28	Assistante scripte adjointe	X	
29	Bruiteur	X	X
30	Cadreur/Caméraman/OPV	X	X
31	Chauffeur de production	X	
32	Chef coiffeur perruquier		X
33	Chef constructeur	X	X
34	Chef costumier	X	X
35	Chef de plateau/ Régisseur de plateau	X	X
36	Chef de production		X
37	Chef décorateur	X	X
38	Chef éclairagiste/Chef électricien	X	X
39	Chef machiniste	X	X
40	Chef maquilleur	X	X
41	Chef maquilleur posticheur		X
42	Chef menuisier	X	
43	Chef monteur	X	X

Liste relative au champ d'application de l'Annexe VIII

44	Chef opérateur du son /Ingénieur du son	X	X
45	Chef peintre	X	
46	Chef sculpteur décorateur	X	
47	Chef staffeur	X	
48	Coiffeur	X	X
49	Coiffeur perruquier	X	X
50	Collaborateur artistique	X	X
51	Collaborateur littéraire/Conseiller spécialisé		X
52	Comptable de production	X	
53	Conducteur de groupe	X	X
54	Conformateur	X	
55	Conseiller artistique/Conseiller de programme	X	X
56	Conseiller technique/Conseiller technique à la réalisation	X	X
57	Constructeur	X	X
58	Coordinateur d'écriture (script éditeur)	X	
59	Costumier	X	X
60	Créateur de costumes/Styliste	X	X
61	Décorateur	X	X
62	Décorateur exécutant	X	
63	Décorateur peintre/Dessinateur en décor	X	X
64	Décorateur tapissier	X	X
65	Dessinateur artistique		X
66	Directeur artistique	X	
67	Directeur de collection	X	
68	Directeur de dialogues (coach)	X	
69	Directeur de la distribution	X	
70	Directeur de la photo/Chef OPV	X	X
71	Directeur de post-production/ Chargé de post-production	X	
72	Directeur de production/Chargé de production	X	X
73	Documentaliste /Recherchiste	X	X
74	Dresseur	X	

Liste relative au champ d'application de l'Annexe VIII

75	Éclairagiste/Électricien	X	X
76	Ensemblier/Décorateur ensemblier	X	
77	Étalonneur	X	
78	Graphiste vidéo/ Infographiste		X
79	Habilleur	X	
80	Illustrateur sonore	X	X
81	Ingénieur de la vision	X	
82	Ingénieur de la vision adjoint	X	
83	Lecteur de texte		X
84	Machiniste	X	X
85	Maçon	X	
86	Maquettiste	X	
87	Maquettiste staffeur	X	
88	Maquillage et coiffure spéciaux	X	
89	Maquilleur	X	X
90	Maquilleur-posticheur	X	X
91	Mécanicien	X	
92	Menuisier	X	
93	Menuisier traceur	X	X
94	Métallier	X	
95	Mixeur	X	X
96	Monteur	X	X
97	Monteur truquiste		X
98	Opérateur d'effets en temps réel	X	
99	Opérateur de voies	X	
100	Opérateur du son	X	
101	Opérateur magnétoscope	X	
102	Opérateur magnétoscope ralenti	X	X
103	Opérateur playback	X	
104	Opérateur régie vidéo	X	
105	Opérateur spécial (steadicamer...)	X	
106	Opérateur synthétiseur	X	X
107	Peintre/Peintre décorateur	X	X
108	Peintre en lettres/faux bois	X	
109	Perchiste	X	X

Liste relative au champ d'application de l'Annexe VIII

110	Photographe	X	
111	Pointeur	X	
112	Preneur du son/Opérateur du son	X	X
113	Présentateur		X
114	Producteur/Délégué du producteur		X
115	Producteur artistique	X	X
116	Producteur exécutif	X	
117	Programmateur musical		X
118	Prothésiste	X	
119	Réalisateur	X	X
120	Régisseur	X	X
121	Régisseur adjoint	X	
122	Régisseur d'extérieur	X	X
123	Régisseur général	X	
124	Répétiteur	X	
125	Responsable des enfants	X	
126	Responsable des repérages	X	
127	Rippeur	X	
128	Scripte	X	X
129	Sculpteur décorateur	X	
130	Secrétaire de production	X	
131	Serrurier	X	
132	Sous-chef éclairagiste/Sous-chef électricien	X	
133	Sous-chef machiniste	X	
134	Sous-chef menuisier	X	
135	Sous-chef peintre	X	
136	Sous-chef staffeur	X	
137	Staffeur	X	
138	Storyboarder	X	
139	Superviseur d'effets spéciaux	X	
140	Tapissier/Tapissière/Tapissier décorateur	X	X
141	Technicien de reportage/ Technicien de reportage vidéo		X
142	Technicien truquiste	X	

Liste relative au champ d'application de l'Annexe VIII

143	Technicien vidéo	X	X
144	Toupilleur	X	
145	Traducteur		X
146	Truquiste	X	X
147	Vidéographe	X	

Type de fonctions n° 2

Fonctions du secteur de l'animation

(NAF : 92.1 A, 92.1 B, 92.1 C, 92.1 D)

Les fonctions ci-dessous peuvent être déclinées au féminin :

Filière Réalisation (2D/3D)

1 Réalisateur Directeur artistique

3 Directeur d'écriture

4 Chef story-boarder

5 Story-boarder

6 1er Assistant réalisateur

7 Script

8 2e Assistant réalisateur

9 Assistant story-boarder

Filière conception

10 Directeur de modélisation

11 Chef dessinateur d'animation

12 Superviseur de modélisation

13 Chef modèles couleur

14 Dessinateur d'animation

15 Infographiste de modélisation

16 Coloriste modèle

17 Assistant dessinateur d'animation

18 Assistant infographiste de modélisation

19 Assistant modèles couleur

Filière lay-out (2D/3D)

20 Directeur lay-out

21 Chef feuille d'exposition

22 Chef lay-out

23 Vérificateur lay-out

24 Animateur feuille d'exposition

25 Dessinateur lay-out

26 Infographiste lay-out

27 Traceur lay-out

28 Détecteur d'animation

29 Assistant lay-out

30 Assistant infographiste lay-out

Filière animation (2D/3D)

31 Directeur animation

32 Chef animateur

33 Responsable des assistants animateurs

34 Animateur

35 Animateur adjoint

36 Chef assistant

37 Assistant animateur

38 Animateur retouche temps réel

39 Intervalliste

Filière décors, rendu et éclairage (2D/3D)

40 Directeur décor

41 Directeur rendu et éclairage

42 Chef décorateur

43 Superviseur rendu et éclairage

44 Décorateur

45 Infographiste rendu et éclairage

46 Assistant décorateur

47 Assistant infographiste rendu et éclairage

Filière traçage, colorisation, scan

48 Chef vérificateur d'animation

49 Chef vérificateur trace-colorisation

50 Chef traceur

51 Chef de la colorisation

52 Vérificateur d'animation

53 Vérificateur trace-colorisation

54 Responsable scan

55 Traceur

56 Assistant vérificateur d'animation

57 Assistant vérificateur trace-colorisation

58 Préparateur - vérificateur scan

59 Gouacheur

60 Opérateur scan

61 Coloriste

Filière intégration, compositing (2D/3D)

- 62 Directeur intégration numérique
- 63 Directeur compositing
- 64 Chef intégration numérique
- 65 Chef opérateur banc-titre
- 66 Chef compositing
- 67 Cadreur animation
- 68 Opérateur intégration numérique
- 69 Opérateur compositing
- 70 Opérateur banc-titre
- 71 Opérateur capture de mouvement
- 72 Assistant opérateur intégration numérique
- 73 Assistant opérateur compositing
- 74 Assistant opérateur banc-titre
- 75 Opérateur digitalisation

Filière volume

- 76 Chef animateur volume
- 77 Chef décorateur volume
- 78 Chef opérateur volume
- 79 Chef plasticien volume
- 80 Chef accessoiriste volume
- 81 Chef moulage
- 82 Animateur volume
- 83 Décorateur volume
- 84 Plasticien volume
- 85 Opérateur volume
- 86 Accessoiriste volume
- 87 Technicien effets spéciaux volume
- 88 Mouleur volume
- 89 Assistant animateur volume
- 90 Assistant opérateur volume
- 91 Assistant plasticien volume
- 92 Assistant accessoiriste volume
- 93 Assistant décorateur volume
- 94 Assistant moulage
- 95 Mécanicien volume

Filière effets spéciaux (2D/3D)

- 96 Directeur des effets spéciaux

Liste relative au champ d'application de l'Annexe VIII

- 97 Directeur des effets visuels numériques
- 98 Superviseur des effets spéciaux
- 99 Superviseur tournage des effets visuels numériques
- 100 Matt painter
- 101 Infographiste des effets spéciaux
- 102 Opérateur des effets visuels numériques
- 103 Assistant infographiste des effets spéciaux
- 104 Assistant des effets visuels numériques

Filière production, régie (2D/3D)

- 105 Directeur de production
- 106 Directeur technique
- 107 Superviseur
- 108 Chef de studio
- 109 Responsable de post-production
- 110 Administrateur de production
- 111 Chargé de production
- 112 Comptable de production
- 113 Régisseur
- 114 Planificateur de post-production
- 115 Assistant au chef de studio
- 116 Secrétaire de production
- 117 Assistant à la production
- 118 Assistant régisseur

Filière exploitation, maintenance (2D/3D)

- 119 Directeur d'exploitation
- 120 Responsable d'exploitation
- 121 Superviseur transfert numérique
- 122 Ingénieur système
- 123 Ingénieur réseau
- 124 Opérateur système
- 125 Opérateur réseau
- 126 Opérateur transfert numérique
- 127 Assistant d'exploitation
- 128 Assistant opérateur transfert numérique

Filière recherche et développement (2D/3D)

- 129 Chef de projet R&D
- 130 Développeur
- 131 Assistant développeur

Type de fonctions n° 3

Fonctions de l'activité radio

(NAF : 92.2 A et RFO 92.2 D)

Les fonctions ci-dessous peuvent être déclinées au féminin :

- 1 Adjoint au producteur
- 2 Animateur/Animateur d'émission
- 3 Assistant/Intervenant concepteur
- 4 Bruiteur
- 5 Collaborateur spécialisé d'émission
- 6 Conseiller artistique
- 7 Conseiller de programme
- 8 Intervenant spécialisé
- 9 Lecteur de texte
- 10 Metteur en ondes
- 11 Musicien copiste radio
- 12 Présentateur
- 13 Producteur coordinateur délégué
- 14 Producteur délégué radio
- 15 Réalisateur radio
- 16 Technicien réalisateur

Type de fonctions n° 4

Fonctions de l'activité des prestations techniques pour le cinéma et la télévision

(NAF : 92.1 D)

Les fonctions ci-dessous peuvent être déclinées au féminin :

- 1 Calligraphe
- 2 Dactylographe de bandes
- 3 Détecteur
- 4 Synchronisateur
- 5 1er Assistant réalisation vidéo
- 6 2e Assistant réalisation vidéo
- 7 Accessoiriste vidéo
- 8 Agent de duplication vidéo
- 9 Agent de maintenance vidéo
- 10 Assistant d'exploitation vidéo
- 11 Assistant de plateau vidéo
- 12 Assistant de production vidéo
- 13 Assistant monteur vidéo
- 14 Assistant son en vidéo

Liste relative au champ d'application de l'Annexe VIII

- 15 Cadreur vidéo
- 16 Chargé de production vidéo
- 17 Chef de plateau vidéo
- 18 Chef électricien vidéo
- 19 Chef graphiste
- 20 Chef machiniste
- 21 Chef maquilleur(se)
- 22 Chef monteur vidéo
- 23 Chef opérateur prise de son vidéo
- 24 Chef opérateur prise de vue vidéo
- 25 Chef poursuiveur vidéo
- 26 Coiffeur(se)
- 27 Comptable de production vidéo
- 28 Délégué de production vidéo
- 29 Directeur de casting
- 30 Electricien vidéo
- 31 Electricien vidéo pupitreur
- 32 Ensemblier
- 33 Etalonneur télécinéma
- 34 Graphiste vidéo
- 35 Habilleur(se)
- 36 Ingénieur de la vision
- 37 Ingénieur du son en vidéo
- 38 Machiniste vidéo
- 39 Maquilleur(se)
- 40 Monteur truquiste vidéo
- 41 Monteur vidéo
- 42 Opérateur de duplication vidéo
- 43 Opérateur du son en vidéo
- 44 Opérateur magnétoscope
- 45 Opérateur magnétoscope ralenti
- 46 Opérateur prise de vue vidéo
- 47 Opérateur synthétiseur N1
- 48 Opérateur synthétiseur N2
- 49 Opérateur télécinéma
- 50 Pointeur vidéo
- 51 Poursuiveur vidéo
- 52 Preneur de son en vidéo

Liste relative au champ d'application de l'Annexe VIII

53 Réalisateur

54 Régisseur de tournage vidéo

55 Script vidéo

56 Technicien d'exploitation de transmission

57 Technicien d'exploitation régie finale vidéo

58 Technicien d'exploitation vidéo

59 Technicien de maintenance vidéo

60 Technicien de reportage vidéo

61 Truquiste vidéo

Type de fonctions n° 5

Fonctions de l'édition phonographique

(NAF : 22.1 G)

Les emplois ci-dessous peuvent être déclinés au féminin :

Production de phonogrammes, production de vidéogrammes musicaux ou d'humour et production de spectacles vivants promotionnels :

1 1er assistant son

2 Animateur

3 Chargé de production

4 Chauffeur de production

5 Coiffeur

6 Chef costumier

7 Décorateur

8 Directeur artistique

9 Directeur de production

10 Disque jockey

11 Graphiste

12 Iconographe

13 Illustrateur

14 Illustrateur sonore

15 Machiniste

16 Maquilleur

17 Mixeur

18 Monteur

19 Musicien copiste/Copiste musical

20 Opérateur programmation

21 Photographe

22 Preneur de son/Opérateur du son

23 Programmateur musical

Liste relative au champ d'application de l'Annexe VIII

- 24 Réalisateur de phonogrammes
- 25 Réalisateur artistique
- 26 Rédacteur
- 27 Régisseur
- 28 Sonorisateur
- 29 Styliste
- 30 Technicien instruments/Technicien backliner
- 31 Technicien lumière
- 32 Technicien plateau
- 33 Technicien son

Production de vidéogrammes musicaux ou d'humour uniquement :

- 1 1er assistant OPV
- 2 1er assistant réalisateur
- 3 2e assistant OPV
- 4 2e assistant réalisateur
- 5 Accessoiriste
- 6 Aide au plateau/Assistant de plateau
- 7 Assistant cadreur/caméraman/OPV
- 8 Assistant coiffeur
- 9 Assistant de la distribution artistique
- 10 Bruiteur
- 11 Cadreur/Caméraman/OPV
- 12 Chef constructeur
- 13 Chef électricien
- 14 Chef machiniste
- 15 Conducteur de groupe/Groupman
- 16 Dessinateur artistique
- 17 Directeur dialogues (coach)
- 18 Directeur de la distribution artistique
- 19 Directeur de la photo/Chef OPV
- 20 Directeur de post-production/chargé de post-production
- 21 Ensemblier
- 22 Graphiste vidéo
- 23 Ingénieur de la vision
- 24 Monteur truquiste
- 25 Opérateur magnétoscope
- 26 Opérateur magnétoscope ralenti
- 27 Opérateur projectionniste

Liste relative au champ d'application de l'Annexe VIII

- 28 Opérateur prompteur
- 29 Opérateur régie vidéo
- 30 Opérateur synthétiseur
- 31 Présentateur
- 32 Producteur/Délégué du producteur/Producteur artistique
- 33 Réalisateur
- 34 Scripte
- 35 Sculpteur décorateur
- 36 Tapissier
- 37 Technicien vidéo
- 38 Toupilleur
- 39 Truquiste

Type de fonction n° 6

Fonctions du secteur professionnel des entrepreneurs de spectacle vivant

(NAF : 92.3. A, 92.3. D, 92.3. K, avec détention d'une licence)

La fonction de chef, d'assistant ou d'adjoint peut être appliquée à l'ensemble des emplois de base désignés ci-dessous, qui peuvent également être déclinés au féminin :

- 1 Accessoiriste
- 2 Administrateur de production
- 3 Administrateur de tournée
- 4 Architecte décorateur
- 5 Armurier
- 6 Artificier-Technicien de pyrotechnie
- 7 Attaché de production/Chargé de production
- 8 Bottier
- 9 Chapelier/Modiste de spectacles
- 10 Cintrier
- 11 Coiffeur/Posticheur
- 12 Collaborateur artistique du metteur en scène/du chorégraphe/du directeur musical
- 13 Concepteur des éclairages/Eclairagiste
- 14 Concepteur du son/Ingénieur du son
- 15 Conseiller (ère) technique
- 16 Costumier
- 17 Décorateur
- 18 Directeur de Production
- 19 Directeur technique
- 20 Dramaturge
- 21 Electricien

Liste relative au champ d'application de l'Annexe VIII

- 22 Ensemblier de spectacle
- 23 Habilleur
- 24 Lingère/Repasseuse/Retoucheuse
- 25 Machiniste/Constructeur de décors et structures
- 26 Maquilleur
- 27 Menuisier de décors
- 28 Metteur en piste (cirques)
- 29 Monteur son
- 30 Opérateur lumière/Pupitreux/Technicien CAO-PAO
- 31 Opérateur son/Preneur de son
- 32 Peintre de décors
- 33 Peintre décorateur
- 34 Perruquier
- 35 Plumassier(ère) de spectacles
- 36 Poursuiveur
- 37 Prompteur
- 38 Réalisateur coiffure, perruques
- 39 Réalisateur costumes
- 40 Réalisateur lumière
- 41 Réalisateur maquillages, masque
- 42 Réalisateur son
- 43 Régisseur/Régisseur de production
- 44 Régisseur d'orchestre
- 45 Régisseur de salle et de site (dans le cadre d'un festival exclusivement)
- 46 Régisseur de scène/Régisseur d'équipement scénique
- 47 Régisseur général
- 48 Régisseur lumière
- 49 Régisseur plateau son (retours)
- 50 Régisseur son
- 51 Répétiteur/souffleur
- 52 Rigger (accrocheur)
- 53 Scénographe
- 54 Sculpteur de théâtre
- 55 Serrurier/Serrurier métallier de théâtre
- 56 Staffeur
- 57 Tailleur/Couturier(e)
- 58 Tapissier de théâtre
- 59 Technicien console

Liste relative au champ d'application de l'Annexe VIII

60 Technicien de maintenance (dans le cadre d'une tournée et d'un festival exclusivement)

61 Technicien de plateau

62 Technicien effets spéciaux

63 Technicien instruments de musique (backline)

64 Technicien lumière

65 Technicien son/Technicien HF

66 Techniciens de sécurité (cirques)

67 Techniciens groupe électrogène (groupmann)

68 Teinturier coloriste de spectacles

Audiovisuel dans les spectacles mixtes et/ou captations à but non commercial :

69 Cadreur

70 Chef opérateur

71 Monteur

72 Opérateur image/Pupitreur

73 Opérateur vidéo

74 Projectionniste

75 Régisseur audio-visuel

76 Technicien vidéo

Type de fonctions n° 7

Fonctions de la branche des prestataires techniques du spectacle vivant

(NAF : 92.3. B, avec détention du label)

La fonction de chef, d'assistant ou d'adjoint peut être appliquée à l'ensemble des emplois de base désignés ci-dessous, qui peuvent également être déclinés au féminin :

1 Technicien lumière

2 Accrocheur (rigger)

3 Technicien son/Technicien HF

4 Techniciens effets spéciaux

5 Artificier - Technicien de pyrotechnie

6 Techniciens groupe électrogène (groupmann)

7 Teinturier/Coloriste de spectacle

8 Chapelier/Modiste de spectacle

9 Coiffeur posticheur

10 Concepteur du son/Ingénieur du son/

11 Eclairagiste

12 Concepteur pyrotechnie

13 Costumier

14 Décorateur

15 Décorateur costumes/Réalisateur

Liste relative au champ d'application de l'Annexe VIII

- 16 Directeur technique
- 17 Electricien
- 18 Ingénieur structures
- 19 Logisticien
- 20 Machiniste/Constructeur de décors et structures
- 21 Menuisier de décors
- 22 Modiste
- 23 Monteur de structure
- 24 Cadreur
- 25 Monteur son
- 26 Cameraman
- 27 Opérateur lumière/Pupitreux/Technicien CAO-PAO
- 28 Chef opérateur
- 29 Opérateur son/Preneur de son
- 30 Monteur
- 31 Peintre de décors
- 32 Opérateur images/Pupitreux
- 33 Peintre décorateur
- 34 Opérateur vidéo
- 35 Peintre patineur
- 36 Projectionniste
- 37 Poursuiveur
- 38 Prompteur
- 39 Régisseur audiovisuel
- 40 Réalisateur de costumes
- 41 Technicien images
- 42 Réalisateur lumière
- 43 Technicien vidéo
- 44 Réalisateur maquillage, masques
- 45 Réalisateur son
- 46 Régisseur
- 47 Régisseur de scène, de salle et de site (dans le cadre d'un festival exclusivement)
- 48 Régisseur de scène/Régisseur d'équipements scéniques
- 49 Régisseur général
- 50 Régisseur lumière
- 51 Régisseur plateau son (retour)
- 52 Régisseur son
- 53 Sculpteur de théâtre

Liste relative au champ d'application de l'Annexe VIII

- 54 Serrurier/Serrurier métallier de théâtre
- 55 Staffeur
- 56 Tailleur/Couturier(e)
- 57 Tapissier de théâtre
- 58 Technicien console
- 59 Technicien de maintenance en tournée et sur les festivals
- 60 Technicien de plateau
- 61 Technicien de structure – constructeur
- 62 Technicien hydraulique
- 63 Technicien instruments de musique (backliner)